



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

CCAS du 3 mars 2016

Déclaration CFDT

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs les membres du CCAS.

Notre déclaration risque de vous surprendre et va, nous n'en doutons pas, soulever un certain nombre d'interrogations.

La délégation CFDT au CCAS est représentative des personnels de nos ministères et dans ce cadre, nous devons porter à votre connaissance les inquiétudes générées par le positionnement du CGCV sur l'accueil de nos enfants dans les centres de l'association.

C'est sur la base d'un courrier du 14 janvier 2016 à Monsieur Nicolas MOURLON conseiller social de Mme ROYAL et d'un message du président du CGCV en date du 10 février 2016 à l'ensemble des membres du conseil d'administration, que nous souhaitons vous alerter. En effet, je cite *« s'agissant du centre de Pierrefitte-es-Bois, le CA du CGCV accepte sans autre condition la présence maximale de 25 personnes, la pérennité de l'accueil de réfugiés, et ce, quelle que soit la période (y compris lors des séjours de vacances organisés par notre association). Au cours de la période estivale, la structure abritera un centre d'accueil provisoire et un accueil collectif de mineurs, permettant ainsi de développer les valeurs humaines et citoyennes déclinées ci-avant, notamment « le vivre ensemble ». Nous porterons cette décision à la connaissance des différents services de l'Etat concernés (Préfecture et DDCS). »*

Cette décision qui précise que le centre ne sera pas fermé aux jeunes mineurs, enfants de nos agents, nous inquiète au plus haut point.

La CFDT demande que tous les centres qui accueillent des enfants pendant les vacances ne soient pas ouverts aux réfugiés célibataires pendant cette période.

Sur la cohabitation avec d'autres publics et le développement de projets éducatifs et pédagogiques citoyens, nous rappelons que l'éducation est le rôle inaliénable des parents et le CGCV ne peut, ni ne doit s'y substituer.

Si l'ensemble des partenaires sociaux soutenait l'ouverture de ces centres occupés par des réfugiés, concomitamment aux enfants des agents de nos ministères, nous demandons que les parents en soient préalablement informés.

L'argument qui nous sera inévitablement opposé de la « stigmatisation » de certaines populations ne peut éluder les questionnements de bon sens que nous vous soumettons au regard de la sécurité de nos enfants.

L'accueil de réfugiés dans nos centres de vacances, voire pourquoi pas dans les unités d'accueil gérées par la FNASCE, ne peut être une solution pérenne. Ces centres doivent retrouver leur destination d'origine.

Nous demandons un avis du CCAS et chacun devra prendre ses responsabilités.

S'agissant des subventions, la CFDT ne pourra donner un avis circonstancié que sur la base de documents financiers suffisamment explicites et transparents.

Le CGCV est une association, loi 1901, à vocation sociale, sous tutelle de nos ministères, et il ne saurait s'affranchir de l'avis des partenaires sociaux et de l'administration dans le cadre de sa gestion.

Notre intervention n'a d'autre objectif que de préserver ce qu'a toujours été le CGCV, un organisme à but non lucratif, irréprochable, auquel les parents accordent toute leur confiance et où nos enfants s'épanouissent.

Je vous remercie.